

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOIS

Séance du 22 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	34

Objet de la délibération
FINANCES
Convention financière ADUGA 2021
Référence
4_20210322_1.4.3

Date de la convocation
17/03/2021

Date d'affichage
25/03/2021

L'année deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à 09 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence en raison des mesures sanitaires, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, M. DECLE, Mme VERRIER, RIFFLART, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, GEST, Mme RODINGER, RENAUX, Mme PINON, BOCQUILLON, CAPELLE, Mme THIEBAUT, SUIN, FRANCOIS, GAILLARD, DELFOSSE, Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, DESFOSSES, STOTER, Mme DE WAZIERS, LENGLET, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, Mme LEROY, BABAUT, CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Mme VANDEPITTE a donné pouvoir à M. DECLE
M. DOVERGNE a donné pouvoir à M. CAPELLE
Mme Anna-Maria LEMAIRE a donné pouvoir à Mme CARON-DECROIX
Mme HIVER a donné pouvoir à M. MAGNIER
M. DINOARD a donné pouvoir à M. BABAUT

Excusés, absents : M. MERCUZOT, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, THÉVENIAUD, DESSEAUX, DEBART, DUFOUR, OURDOUILLÉ, SURHOMME, Mme QUIGNON, DELNEF, Mme LEMAIRE, CLIQUET, BOHIN, NOBLESSE,

A été nommé secrétaire de séance : M. DECLE

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois s'appuie sur l'ADUGA pour l'accompagnement technique que l'Agence lui apporte dans sa compétence SCoT (mise en œuvre, suivi et évaluation, accompagnement du rôle de personne publique associée du syndicat, etc.) et dans la maîtrise d'ouvrage d'études stratégiques pour le pôle.

L'ADUGA s'investit aux différentes échelles territoriales dès lors que cela peut recouvrir une dimension stratégique pour le pôle, notamment dans la mise en œuvre du SCoT. L'assistance portée par l'Agence concerne l'élaboration de projets de territoires, de Plans Locaux d'Urbanisme d'échelle intercommunale par exemple.

Dans le cadre de réflexions partenariales, l'ADUGA assure également le suivi et la mise à disposition de ressources (données, cartographies, notes analytiques, etc.), pilote la réalisation d'enquêtes (enquête ménages déplacement, comportement d'achat, modes de vie, etc.), anime des espaces d'échanges et de débats.

Au regard des actions initiées et portées par l'ADUGA, le pôle métropolitain du Grand Amiénois souhaite apporter une subvention à cette fin, dont le montant est de 415 000 € pour l'année 2021.

La relation entre l'ADUGA et ses collectivités membres est régie par l'article L132-6 du code de l'urbanisme relatif aux agences d'urbanisme. Au-delà, le cadre juridique régissant les subventions versées par les personnes publiques aux associations mentionne que les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € donnent lieu de manière obligatoire à la conclusion d'une convention précisant l'objet, la durée, le montant et les modalités de versement.

Monsieur Jean-Jacques STOTER, Trésorier de l'ADUGA ne prend pas part au vote.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- Valide le versement de la subvention 2021 à l'ADUGA pour un montant de 415 000 € et autorise le Président à signer la convention financière annuelle.



Fait et délibéré le 22 mars 2021
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,
P. RIFFLART



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	420210322143
Date de la décision :	2021-03-22 00:00:00+01
Objet :	FINANCES - CONVENTION FINANCIERE ADUGA 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20210322-420210322143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-200082063-20210322-420210322143-DE-1-1_0.xml	text/xml	914
Nom original :		
Délib4_Convention ADUGA 2021.pdf	application/pdf	102175
Nom métier :		
99_DE-080-200082063-20210322-420210322143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	102175

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	23 mars 2021 à 10h47min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	23 mars 2021 à 10h48min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	23 mars 2021 à 10h48min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	23 mars 2021 à 10h49min02s	Reçu par le MI le 2021-03-23